



ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

10 DÉCEMBRE 2024



TSX.V : FPC | falcores.com

RÉSOLUTIONS

- 1 Élection des administrateurs
- 2 Nomination de l'auditeur
- 3 Régime incitatif à long terme
- 4 Prêt convertible



1

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS



Mario Caron



Luc Lessard



Alexander Dann



Paola Farnesi



Chantal Sorel

2

NOMINATION DE L'AUDITEUR

Nomination de PricewaterhouseCoopers LLP, comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur indépendant de la Société pour l'exercice 2025 et autorisation des administrateurs à fixer sa rémunération.



3

RÉGIME INCITATIF À LONG TERME

Examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modifications, une résolution ordinaire visant à approuver le régime incitatif à long terme « à nombre variable » plafonné à 10 % de la Société, tel que décrit plus en détail dans la circulaire d'information de la direction.



4

PRÊT CONVERTIBLE

Examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modifications, une résolution ordinaire visant à approuver les modifications au prêt convertible consenti par Redevances Aurifères Osisko Ltée à la Société, ainsi que l'émission à Redevances Aurifères Osisko Ltée de nouveaux bons de souscription visant à l'achat d'actions ordinaires de la Société, tel que décrit plus en détail dans la circulaire d'information de la direction.



PRÉSENTATION DU PROJET HORNE 5 – MISE À JOUR

Développement d'un important projet aurifère polymétallique situé à Rouyn-Noranda, Québec

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

10 DÉCEMBRE 2024



TSX.V : FPC | falcores.com

MISE EN GARDE

Cette présentation contient des énoncés et des renseignements prospectifs (les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés sont basés sur des informations actuellement disponibles à la Société et la Société ne donne aucune garantie que les résultats réels rencontreront les attentes de la direction. Les énoncés prospectifs incluent des estimations et énoncés qui décrivent les plans, objectifs ou buts futurs de la Société, y compris des termes à l'effet que la Société ou la direction s'attend à ce qu'une condition ou un résultat déclaré se produise. Tous les énoncés, autres qu'un énoncé basé sur des faits historiques, sont des énoncés prospectifs. De façon générale, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de mots comme « planifie », « espère », « s'attend », « estime », « évalue », « a l'intention de », « prévoit », « anticipe », « croit », ou des variantes de ces mots de même que des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ».

En particulier, mais sans limiter ce qui précède, cette présentation contient des énoncés prospectifs concernant Falco et les attentes de la direction, y compris, sans s'y limiter, des énoncés concernant : les projections et hypothèses de l'étude de faisabilité 2021 (tel que ce terme est ci-après défini) de la Société, les paramètres économiques tels le VAN, le TRI, le CMTC (AISC), le coût tout compris (CAPEX/OPEX), les coûts et dépenses en immobilisations, les coûts d'opération et d'exploitation, la durée de vie de la mine (LOM) de même que toute augmentation potentielle de celle-ci, le prix des commodités à long terme, la moyenne annuelle de production d'or, la période de récupération après impôt, le calendrier d'exécution du projet incluant le début de la production; les hypothèses et sensibilités économiques et autres projections opérationnelles et économiques concernant le projet Horne 5, le maintien de l'acceptabilité sociale du projet Horne 5 et l'obtention en temps opportun de toutes les approbations, licences, droits de passage et de superficie et autres droits requis de tierces parties, incluant le décret du gouvernement du Québec autorisant le projet Horne 5, le développement, le dénoyage, l'exploitation minière et les opérations du projet Horne 5, le financement du dénoyage et de la construction du projet Horne 5, les conditions préalables au dénoyage et aux opérations minières en vertu de la convention de licence d'exploitation et d'indemnisation (*operating license and indemnity agreement* ou « OLIA »), la capacité de Falco de donner à Glencore les garanties financières et les polices d'assurance requises, l'incidence éventuelle du développement et de l'exploitation du projet Horne 5 de Falco sur la fonderie Horne de Glencore et les risques connexes auxquels Glencore s'expose. Les estimations des réserves et ressources minérales constituent également des énoncés prospectifs car elles impliquent l'évaluation implicite, sur la base de certaines estimations et hypothèses, que les réserves et les ressources décrites existent dans les quantités estimées et que les réserves peuvent être exploitées de manière rentable à l'avenir.

Bien que la Société soit d'avis que les énoncés prospectifs contenus dans cette présentation sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes et les hypothèses dans ces énoncés s'avéreront exactes. Par conséquent, la Société met en garde les investisseurs à l'effet que tous les énoncés prospectifs de la Société ne sont pas garants des résultats ou rendement futurs, et que les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs sont également soumis à une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent substantiellement de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs, et dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société, y compris, sans s'y limiter : les conditions économiques générales, les risques associés à l'exploration et au développement de projets miniers, les risques liés aux fluctuations des prix des métaux, la réception en temps opportun de toutes les approbations réglementaires et gouvernementales requises, l'accès au financement du projet Horne 5 en temps opportun et à des conditions acceptables pour Falco, les changements dans les travaux prévus résultant de facteurs météorologiques, logistiques, techniques ou autres, l'impact des catastrophes et des crises de santé publique sur l'économie mondiale, les risques d'accidents, de pannes d'équipements et de conflits du travail, les enjeux liés aux titres miniers, les changements à la réglementation gouvernementale, le risque que les conditions préalables au dénoyage et aux opérations minières en vertu de l'OLIA ne soient pas satisfaites, le risque que Falco n'obtienne pas les garanties financières requises devant être consenties à Glencore ou le financement requis pour développer ou exploiter le projet Horne 5, le risque que les autorisations et permis des autorités gouvernementales requis pour développer et exploiter le projet Horne 5 ne soient pas obtenus selon les modalités envisagées, voire du tout, le risque que l'OLIA soit résiliée conformément à ses modalités en cas de défaut ou à la survenance de certains autres événements déclencheurs liés à des retards dans le début des activités de dénoyage ou d'exploitation minière, le risque qu'une fois commencées, certaines opérations du projet Horne 5 doivent être suspendues ou modifiées conformément aux conditions de l'OLIA, le risque que Glencore exige que soient apportées aux opérations de Falco aux termes de l'OLIA des modifications qui rendraient les opérations moins rentables ou non rentables (comparativement aux attentes indiquées dans la dernière étude de faisabilité pour le projet Horne 5), le risque que Falco subisse des pertes considérables et contracte d'autres obligations aux termes de ses indemnités en faveur de Glencore prévues dans l'OLIA, ainsi que d'autres risques et incertitudes, y compris ceux décrits dans le rapport de gestion annuel et/ou trimestriel de Falco et dans d'autres documents d'information continue publics déposés sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

MISE EN GARDE (SUITE)

Les énoncés prospectifs contenus dans cette présentation sont fondés sur les estimations et opinions de la direction de Falco à la date où les énoncés sont faits. Bien que Falco ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actes, les événements ou les résultats réels soient sensiblement différents de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les actes, les événements ou les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts, ainsi les résultats réels et les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. **Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.** La Société n'a aucune obligation de mettre à jour ou de modifier tout énoncé prospectif, sauf si requis par les lois applicables sur les valeurs mobilières.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

L'étude de faisabilité mise à jour intitulée « *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project* » (« **EFM** » ou « **étude de faisabilité 2021** »), avec une date d'effet au 18 mars 2021, et mentionnée dans cette présentation, a été préparée conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« **Règlement 43-101** »), et est disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

La divulgation par la Société d'informations techniques ou scientifiques dans cette présentation portant sur l'étude de faisabilité 2021 a été révisée et approuvée par Luc Lessard, ing., président et chef de la direction de Falco, une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101.

MISE EN GARDE AUX INVESTISSEURS AMÉRICAINS

Falco est assujettie aux exigences de divulgation des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et, par conséquent, déclare les informations concernant les propriétés minières, la minéralisation et les estimations des réserves minérales et des ressources minérales conformément aux exigences de divulgation canadiennes, qui sont régies par le Règlement 43-101, lesquelles diffèrent sensiblement des exigences de divulgation de la *United States Securities and Exchange Commission* (« **SEC** ») généralement applicables aux sociétés américaines. En tant que telles, les informations incluses dans cette présentation concernant les propriétés minières, la minéralisation et les estimations des réserves minérales et des ressources minérales ne sont pas comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés américaines soumises aux exigences de déclaration et de divulgation de la SEC.

FAITS SAILLANTS 2024

Complété

- ✓ Janvier 2024 – Conclusion de la Convention de licence d'exploitation et d'indemnisation (OLIA) avec Glencore
- ✓ Mars 2024 – Obtention de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) par le gouvernement du Québec
- ✓ Juin 2024 – Clôture d'un placement privé de 2,2 M\$ avec Red Cloud Securities Inc.
- ✓ Août 2024 – Mise en place des comités technique et stratégique avec Glencore
- ✓ Août 2024 – Début du processus formel d'audience publique tenu par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui s'est terminé au début d'octobre 2024
- ✓ Octobre 2024 – Report de la date d'échéance des dettes convertibles avec Redevances Aurifères Osisko et Glencore à décembre 2025
- ✓ Novembre 2024 – Renouvellement du Comité consultatif pour ajouter la participation de citoyens
- ✓ Décembre 2024 – Annonce d'un placement privé de 5,0 M\$ avec Corporation Cantor Fitzgerald Canada
- ✓ **Anticipé**
- ✓ Décembre 2024 – Recommandation du BAPE au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à être émise d'ici le 26 décembre 2024, et sa publication prévue pour la mi-janvier 2025



GISEMENT DE CLASSE MONDIALE

PROJET HORNE 5¹

- ✓ **Réserves prouvées et probables**
6,1 M oz Éq. Au
- ✓ **Ressources mesurées et indiquées**
7,6 M oz Éq. Au
- ✓ **Ressources présumées**
1,7 M oz Éq. Au
- ✓ **Production annuelle moyenne**
220 K oz Au (330 K oz Éq. Au)
15 ans (LOM)

1. La valeur estimée des ressources NSR est basée sur : un taux de change de 1,28 \$ CA/1,00 \$ US; le prix des métaux, pour l'or de 1 550 \$ US/oz, l'argent de 20,00 \$ US/oz, le cuivre de 3,00 \$ US/lb et le zinc de 1,15 \$ US/lb; les récupérations nettes varient en fonction de la teneur de chaque commodité. Le coût de raffinage (incluant le transport) de 6,52 \$ CA/t. Voir le rapport 43-101 préparé pour Falco intitulé « Feasibility Study Update Horne 5 Gold Project » en vigueur le 18 mars 2021.

GISEMENT POLYMÉTALLIQUE

Production totale payable prévue (selon l'étude de faisabilité 2021)

MÉTAUX PRÉCIEUX



Or

3,3 M oz



Argent

27,3 M oz

MÉTAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES



Cuivre

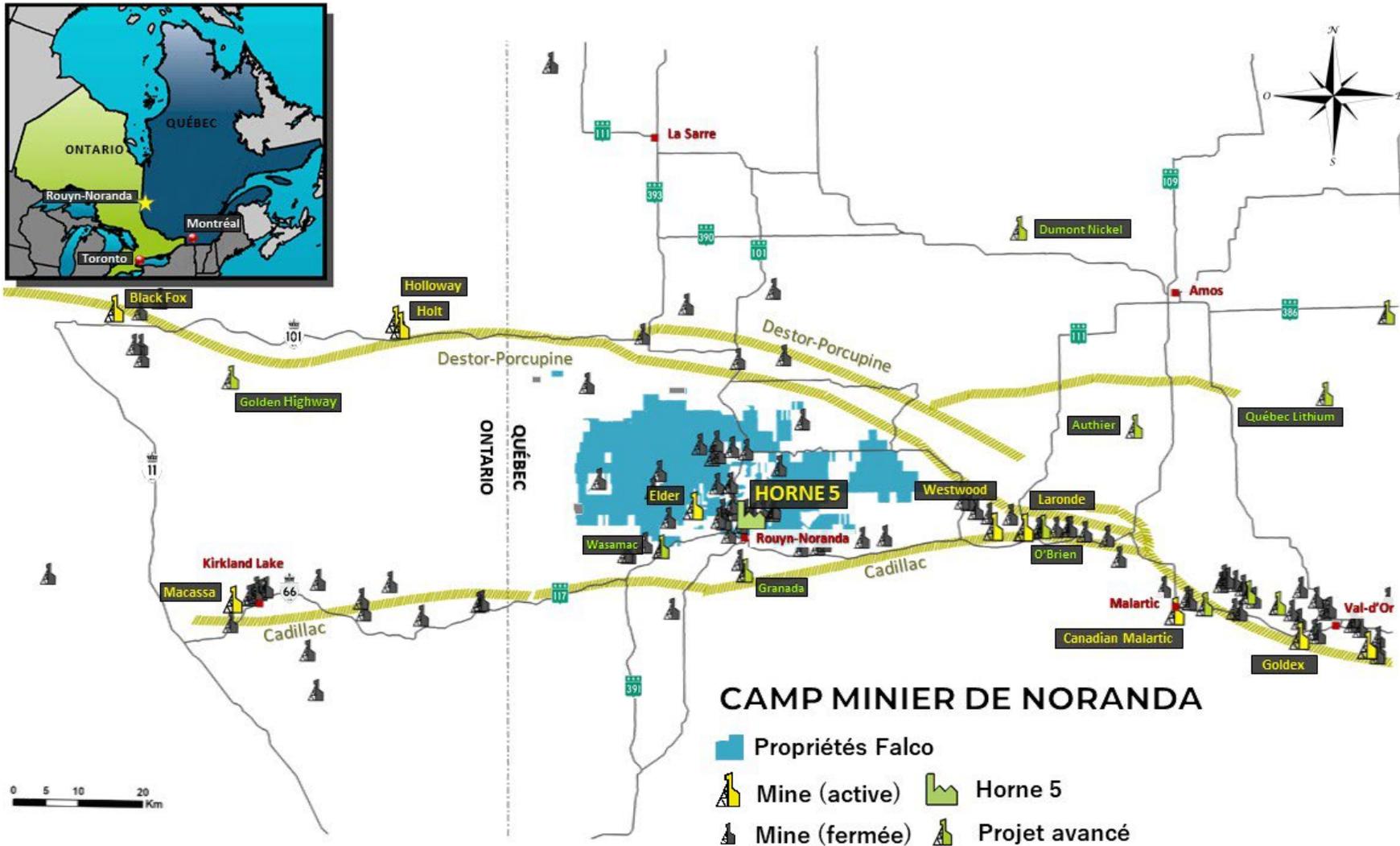
247 M lb



Zinc

1 190 M lb

CAMP MINIER NORANDA



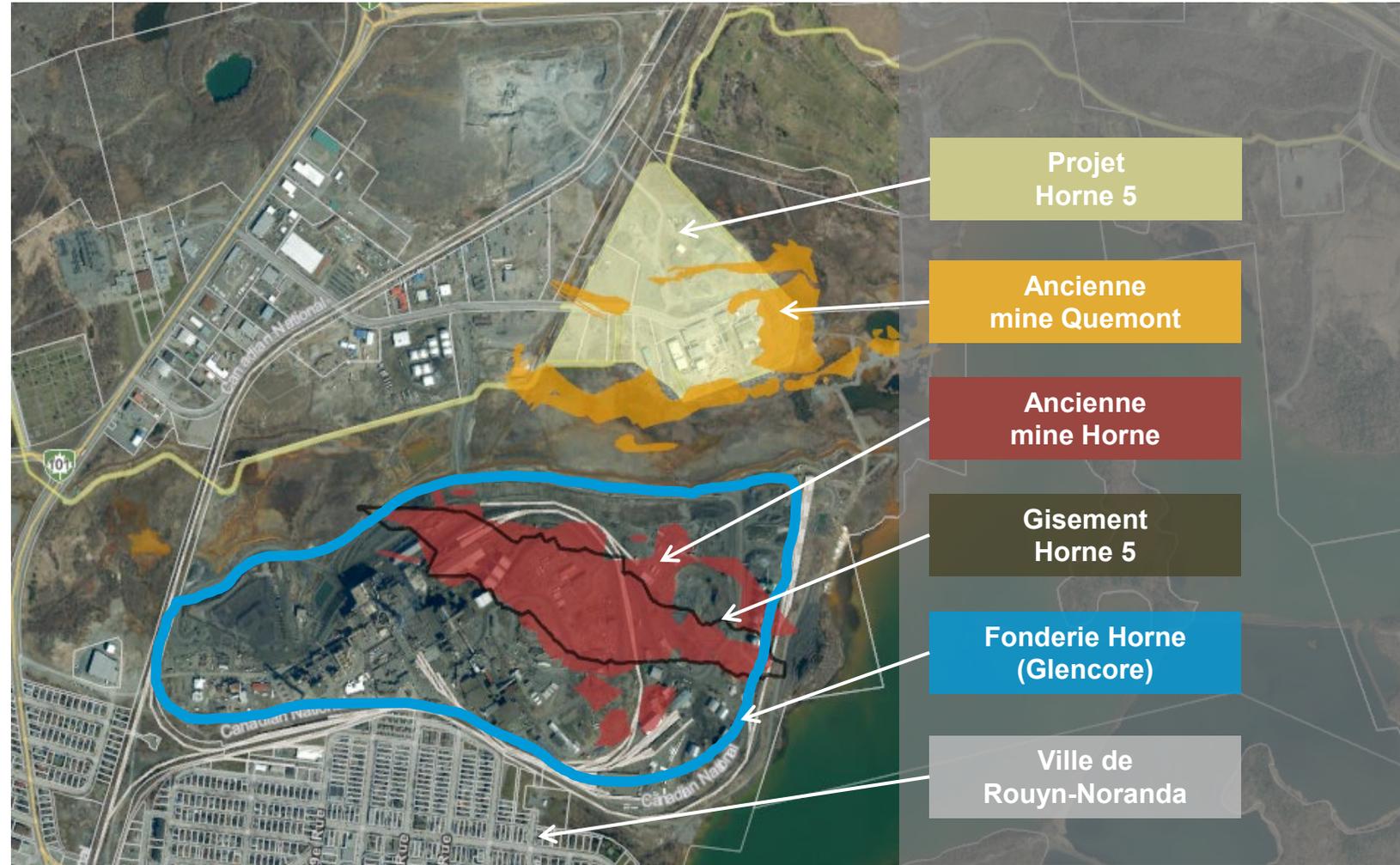
- ✓ Le projet Horne 5 est **bien situé** avec 50 mines d'or et de métaux de base actuellement ou historiquement actives dans la camp minier Noranda
- ✓ Détient plus de **67 000 ha de propriétés d'exploration** autour de la mine historique Horne

SITE MINIER ÉTABLI

Le gisement Horne 5 est situé sous la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda, soit en dessous de l'ancienne mine Horne exploitée par Noranda de 1926 à 1976

Falco a priorisé des sites déjà impactés pour l'implantation de ses infrastructures minières :

- ✓ Complexe minier dans un parc industriel (ancien site Quemont)
- ✓ Futur parc à résidus (ancien site Norbec, option avec First Quantum Minerals)



INFRASTRUCTURE MINIÈRE EXISTANTE

- ✓ Continuité de l'exploitation de la mine Horne
- ✓ Production historique de la mine Horne :
 - 53,7 Mt à 6,1 g/t Au
 - 13 g/t Ag
 - 2,22 % Cu

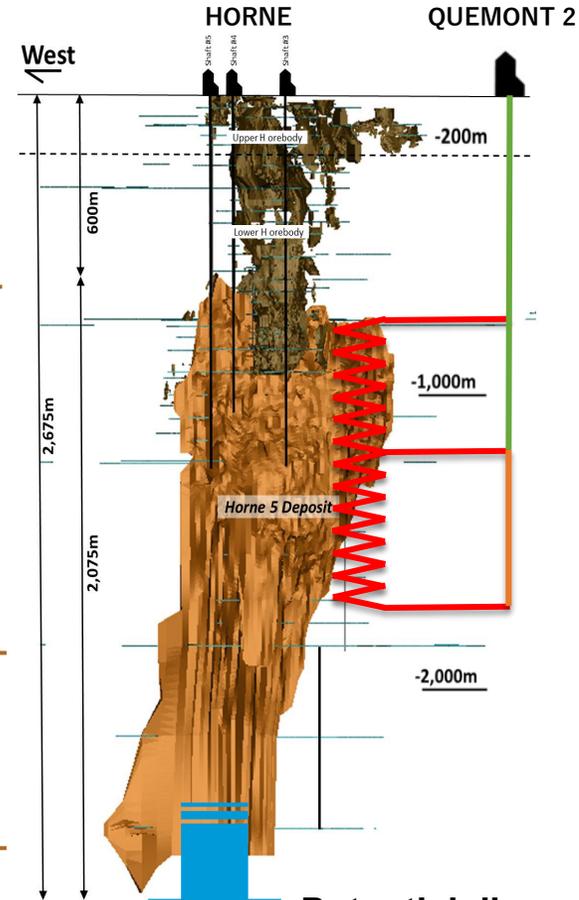
Pour une production totale de 11 M oz Au et de 2,5 G lb Cu

GISEMENT HORNE 5

Réserves minérales*:
80,9 Mt (2,24 g/t Éq. Au)
**Étude de faisabilité 2021*

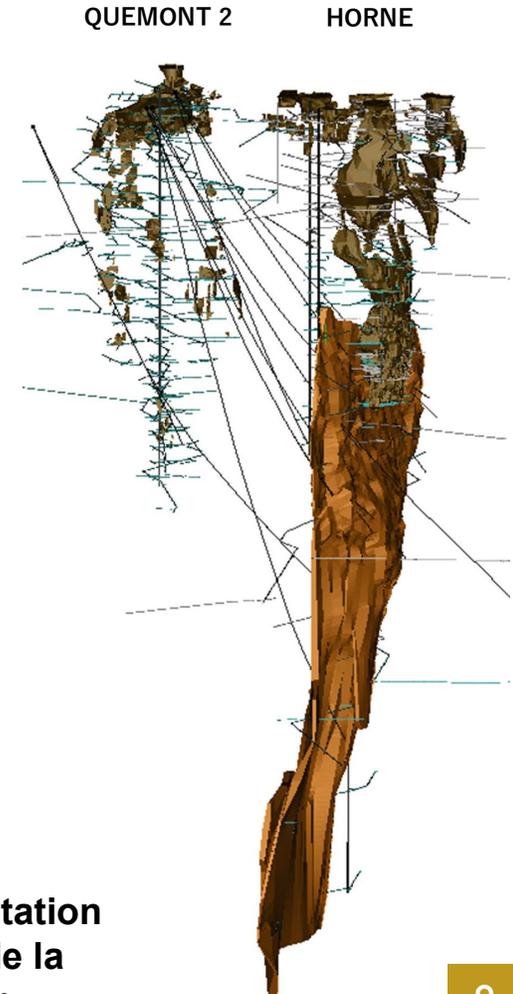
Ressources présumées*:
24,3 Mt (2,22 g/t Éq. Au)
**Étude de faisabilité 2021*

LONGITUDINALE



Potentiel d'augmentation
de la durée de vie de la
mine en profondeur

TRANSVERSALE



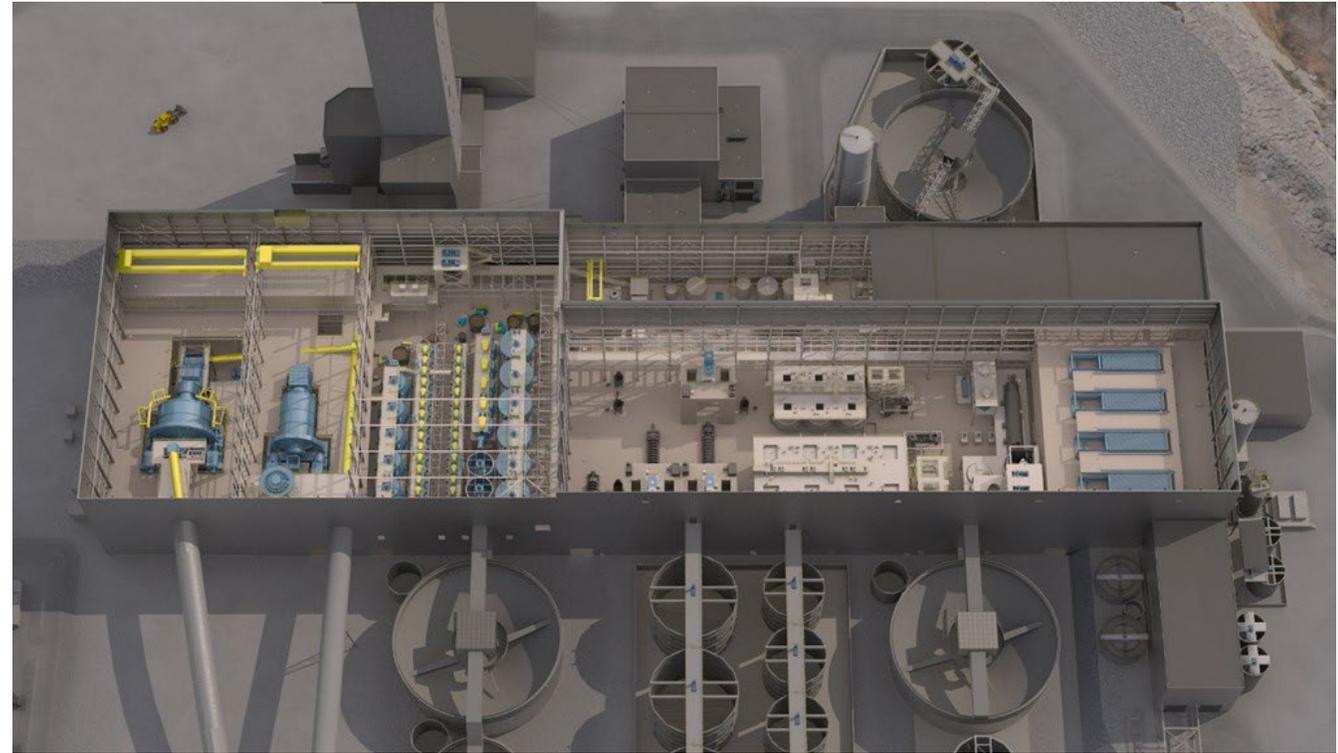
OPÉRATIONS MINIÈRES

- **Spécifications du gisement**
 - Gisement massif de basse teneur
 - Gisement vertical
 - Chantier long trou - transverse
 - Qualité exceptionnelle du massif rocheux
 - Faible niveau de dilution (<3 %)
- **Profondeur du gisement**
 - 650 m à 2 000 m de la surface
- **Utilisation des dernières technologies**
 - Téléopération, automatisation, intelligence artificielle et véhicules électriques afin d'améliorer la productivité, disponibilité des équipements, sécurité, gestion des talents
- **Programme de production en deux phases**
 - Phase I : accès par le puits Quemont existant
 - Phase II : nécessite l'approfondissement du puits Quemont
- **Dénoyage d'anciennes mines (11 M m³)**



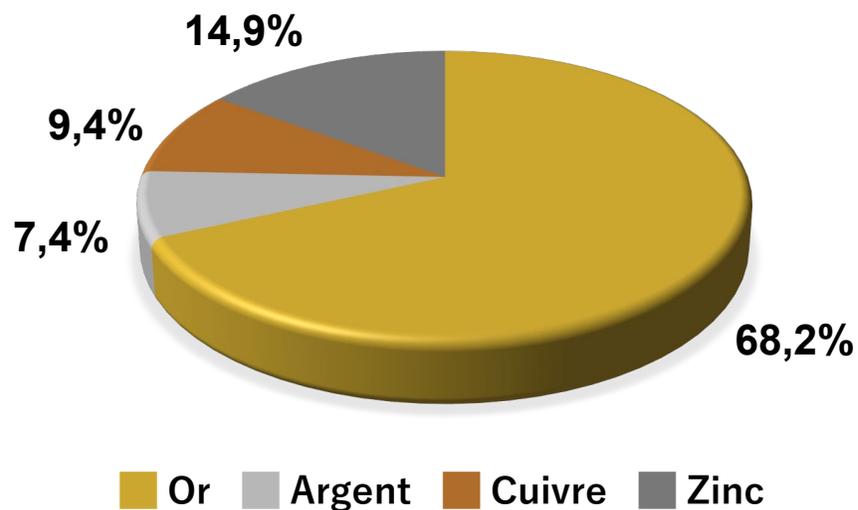
TRAITEMENT DU MINERAI

- Capacité de l'usine : $\pm 16\ 000$ tpj
- Circuit de broyage primaire et secondaire
- Circuit de cyclones/flottation
 - Concentré de cuivre à 16 % Cu (± 130 tpj)
 - 40 % Au / 32 % Ag récupérables
 - Concentré de zinc à 52 % Zn (± 200 tpj)
 - Concentré de pyrite
 - 50 % Au / 43 % Ag récupérables sous forme de lingots
- Circuit de rebroyage du concentré de pyrite (± 10 microns)
- Lixiviation en cuve
- Charbon en pulpe
- Élution et raffinage (lingots d'argent-or)
- Circuit de destruction des cyanures
- Disposition des résidus
 - Sous terre : remblai en pâte/hydraulique
 - Surface : résidus épaissis (ancien site Norbec)



PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES ROBUSTES

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES MÉTAUX PAYABLES



L'étude de faisabilité 2021 sera mise à jour au premier semestre 2025 en tenant compte des conditions récentes du marché.

		UNITÉ	ÉTUDE DE FAISABILITÉ 2021
GISEMENT	Réserves	M tonnes	80
	Teneur moyenne	g/t Éq. Au	2,24
	Vie de la mine	Années	15
	Production annuelle (payable)	Oz Au	220 000
PRIX DES COMMODITÉS	Or	\$ US/once	1 600 \$
	Argent	\$ US/once	21,00 \$
	Cuivre	\$ US/livre	3,20 \$
	Zinc	\$ US/livre	1,15 \$
	Taux de change	1,00 \$ CA =	0,78 \$ US
PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES	VAN _{5%} après impôt	M\$ US	761 \$
	TRI après impôt	%	18,9 %
	CMTC (AISC) (net des crédits pour les sous-produits et royautés)	\$ US/oz Au	587 \$
	Coûts tout compris (Capex et Opex)	\$ US/oz Au	842 \$
	Coûts d'exploitation par tonne usinée	\$ CA/tonne	43,11 \$
	Période de recouvrement (après impôt)	Années	4,8
	Coûts de préproduction	M\$ US	844 \$

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

TABLEAU DES PRIX DES COMMODITÉS



	Prix de l'or (\$ US/oz)	1 300 \$	1 400 \$	1 500 \$	1 600 \$	1 700 \$	1 800 \$	1 900 \$	2 000 \$
Au	Prix de l'or (\$ US/oz)								
	VAN_{5%} après impôt (M\$ US)	405	526	645	761	875	989	1 101	1 213
	TRI après impôt	12,8 %	14,9 %	17,0 %	18,9 %	20,7 %	22,5 %	24,2 %	25,8 %
	Période de recouvrement après impôt (années)	6,3	5,7	5,2	4,8	4,5	4,2	3,9	3,7
	Prix du cuivre (\$ US/lb)								
Cu	Prix du cuivre (\$ US/lb)	2,50 \$	2,75 \$	3,00 \$	3,20 \$	3,50 \$	3,75 \$	4,00 \$	4,50 \$
	VAN_{5%} après impôt (M\$ US)	707	726	746	761	784	803	822	861
	TRI après impôt	18,0 %	18,3 %	18,6 %	18,9 %	19,2 %	19,5 %	19,8 %	20,4 %
	Période de recouvrement après impôt (années)	5,0	4,9	4,9	4,8	4,8	4,7	4,6	4,5
	Prix du zinc (\$ US/lb)								
Zn	Prix du zinc (\$ US/lb)	0,90 \$	1,00 \$	1,10 \$	1,15 \$	1,20 \$	1,30 \$	1,40 \$	1,50 \$
	VAN_{5%} après impôt (M\$ US)	669	706	743	761	779	815	852	888
	TRI après impôt	17,3 %	17,9 %	18,6 %	18,9 %	19,2 %	19,8 %	20,5 %	21,1 %
	Période de recouvrement après impôt (années)	5,2	5,0	4,9	4,8	4,7	4,6	4,5	4,4

* Selon l'étude de faisabilité 2021

Le projet Horne 5 bénéficie de conditions économiques attractives dans le contexte actuel des prix des commodités.

INFORMATION FINANCIÈRE

STRUCTURE DU CAPITAL (30 SEPTEMBRE 2024)

Actions en circulation (de base)	280 138 434
Options d'achat d'actions	9 699 000
Bons de souscription	49 808 654
Actions en circulation (pleinement diluées)	339 646 088
Dettes convertibles	37 M\$ CA
Cours de l'action	0,37 \$ CA
Capitalisation boursière (de base)	104,0 M\$ CA
Position de la trésorerie	~2,0 M\$ CA

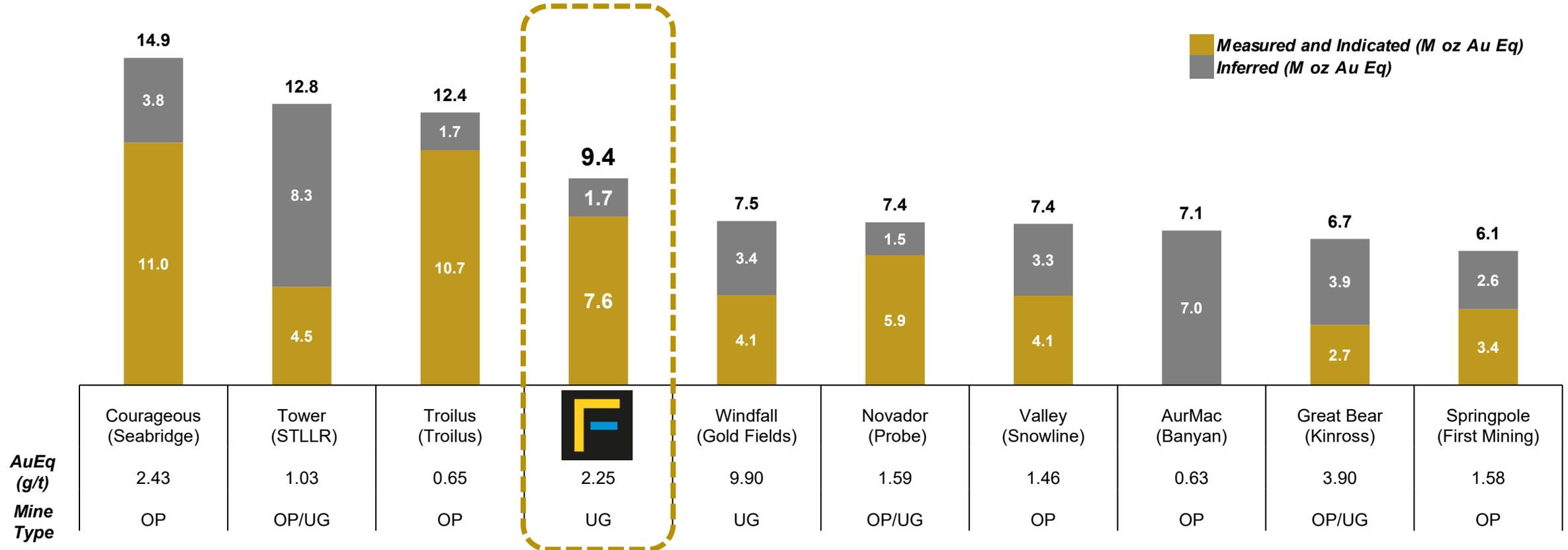
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX (30 SEPTEMBRE 2024)

Osisko Développement	16,7 %
Investissement Québec	8,0 %
Sprott Asset Management	6,0 %
Initiés de Falco	1,2 %



PRINCIPAUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AURIFÈRE AU CANADA

HORNE 5 au 4^e rang parmi les 10 principaux projets aurifères en développement au Canada par taille de ressources



• Données au 29 novembre 2024. Proviennent des rapports des sociétés et de S&P Capital IQ. Tous les actifs sont présentés sur une base de propriété à 100 %

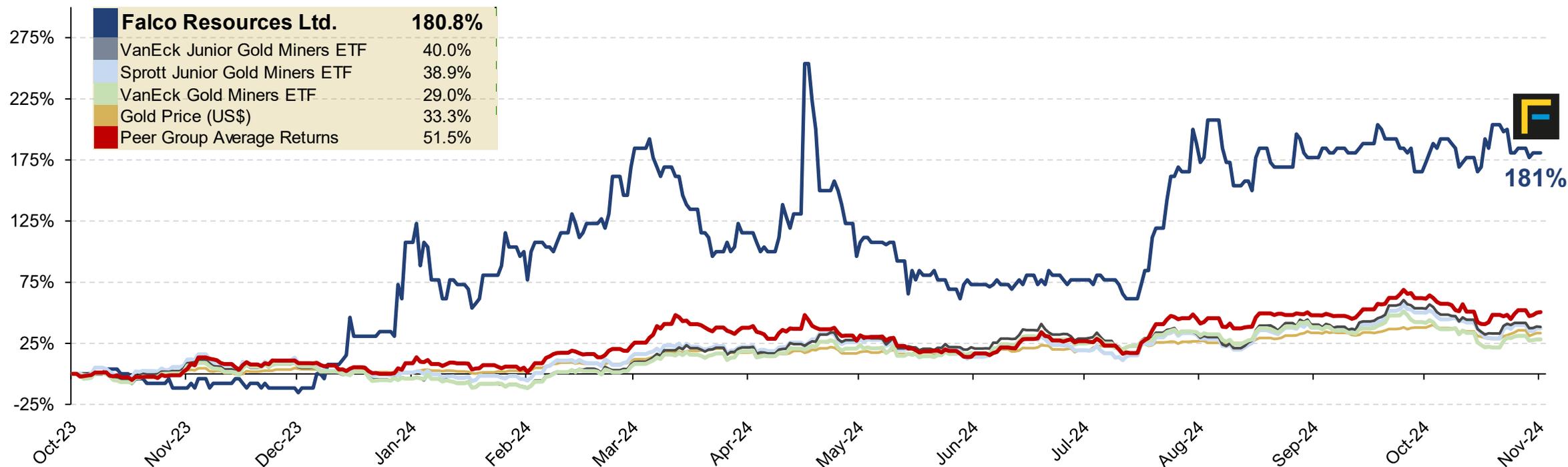
Notes :

- Le métal contenu (M oz) est indiqué sur une base équivalent en or. Les ressources en équivalent en or sont calculées à l'aide des prix au comptant des métaux au 29 novembre 2024, soit 2 637,60 \$ US/oz Au, 30,23 \$ US/oz Ag, 4,08 \$ US/lb Cu, 1,38 \$ US/lb Zn et 0,92 \$ US/lb Pb
- Les chiffres sont arrondis à une décimale et peuvent ne pas correspondre aux totaux

LA SURPERFORMANCE DE FALCO CONTINUE...

Falco a considérablement surpassé ses pairs aurifères, producteurs et développeurs au cours de la dernière année

Performance relative sur une période d'un an

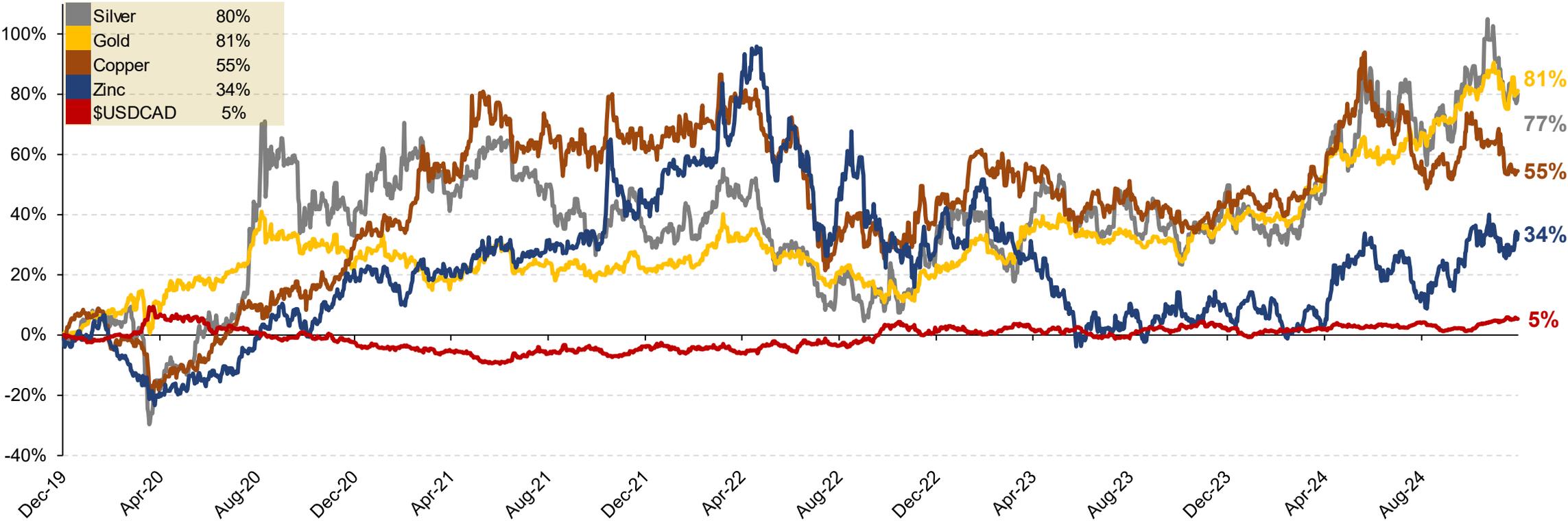


• Données au 29 novembre 2024. Source : S&P Capital IQ

Notes : Le groupe moyen des développeurs canadiens comparables comprend : TSXV : ARTG; TSX : FF; TSX : FURY; TSXV : OIII; TSX : PPTA; TSXV : RVG; TSX : SKE; TSX : STLR; TSX : TLG; TSX : WM; TSXV : FPC

PERFORMANCE DES COMMODITÉS SUR 5 ANS

Performance historique de l'or, l'argent, cuivre, zinc et du \$ US : \$ CA au cours des 5 dernières années



• Données au 29 novembre 2024. Source : S&P Capital IQ

PARTENAIRES IMPORTANTS



Entente flux argentifère
(jusqu'à 180 M\$)

Prêt convertible de
23,8 M\$
(exp. Déc. 2025)



Actionnaire (16,7 %)

GLENCORE

Ententes d'écoulement de
concentré de Cu/Zn
(LOM)

**Convention de licence
d'exploitation et
d'indemnisation**
(signée le 24 janvier 2024)

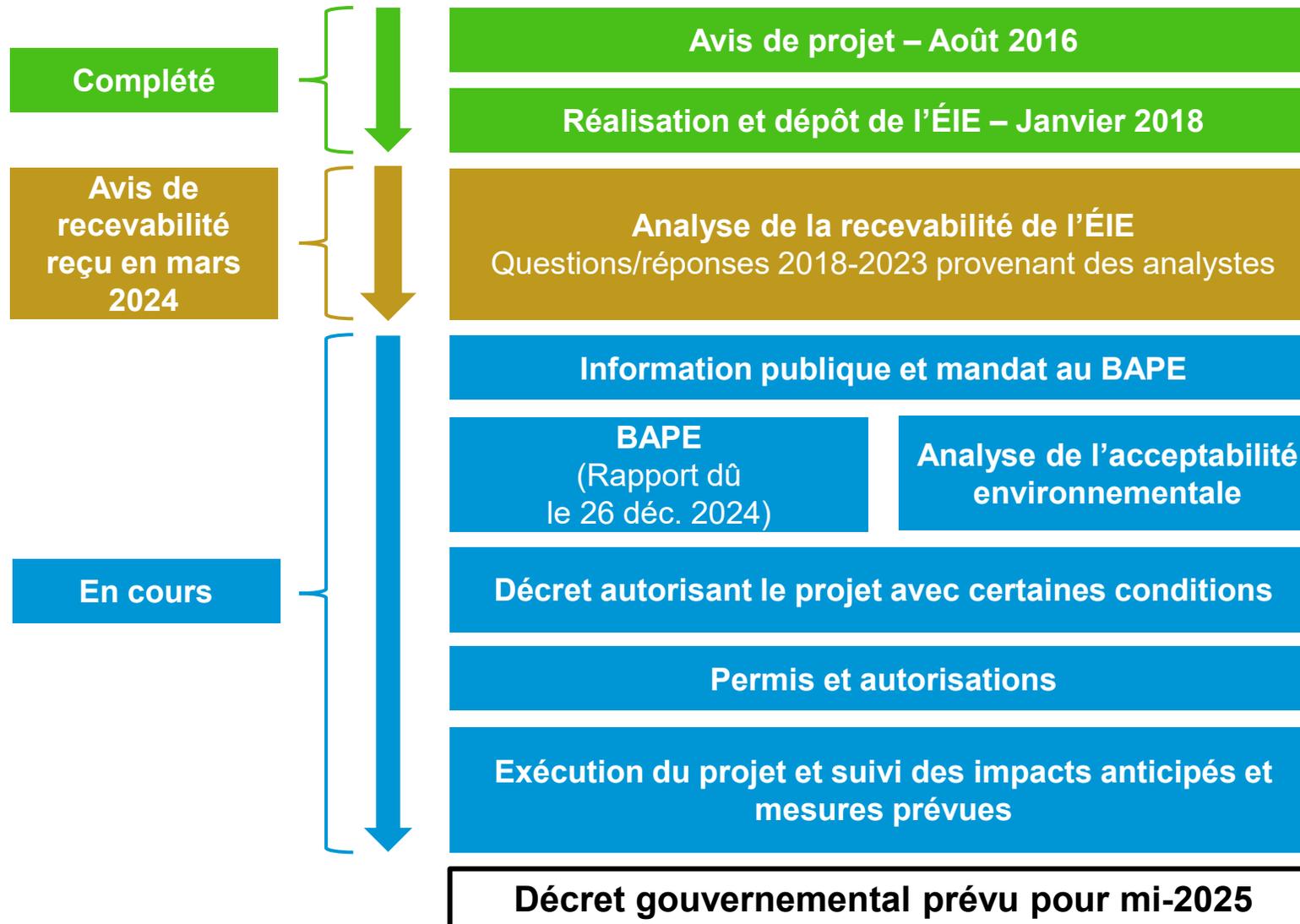
Débenture convertible de
14,0 M\$
(exp. Déc. 2025)

Québec 

Actionnaire (8,0 %)

Promoteur du
développement minier
responsable au Québec

PROCESSUS D'AUTORISATION



PROCHAINES ÉTAPES

- ✓ Recommandation du BAPE (janvier 2025)
- ✓ Exercice de lobbying auprès du gouvernement du Québec sur les bénéfices du projet Horne 5
- ✓ Mise à jour de l'étude de faisabilité (S1-2025)
- ✓ Obtention du Conseil des ministres le décret autorisant le projet Horne 5 (S1-2025)
- ✓ Avancement des discussions dans le cadre des comités stratégique et technique avec Glencore
- ✓ Poursuite des discussions avec des partenaires stratégiques concernant les options de financement du projet
- ✓ Collaboration transparente et continue avec toutes les parties prenantes
- ✓ Créer de la valeur pour les actionnaires





QUESTIONS?

CONTACTEZ-NOUS

SIÈGE SOCIAL

1100, avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, QC H3B 2S2
514 905-3162
info@falcores.com
Site web : falcores.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Luc Lessard
Président, chef de la direction et administrateur
514 261-3336



BUREAU DE PROJET

230, avenue Marcel-Baril
Rouyn-Noranda, QC J9X 7C1
819 917-3875

BUREAU RÉGIONAL ET DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

157, avenue Principale
Rouyn-Noranda, QC J9X 4P6